

Description du module**Formation de base des formateurs professionnels/formatrices professionnelles****40 leçons
de 45 minutes**

Page 1 / 2

¹ Par mesure de simplification, c'est la forme féminine qui a été choisie pour la dénomination des personnes.

Conditions	Formation de base en tant que Coiffeuse / Coiffeur CFC terminée avec succès ¹		
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Transposer correctement toutes les questions juridiques et les tâches administratives concernant l'engagement et la formation des apprenantes • Diriger les apprenantes durant leur formation • Mettre sur pied un plan de formation personnel pour la formation initiale des apprenantes • Connaître les directives concernant la sécurité au travail et la protection de la santé 		
Niveaux	Niveaux 1 – 3 (niveaux de l'Examen professionnel supérieur)		
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les aspects juridiques et l'organisation du système suisse de la formation professionnelle • Avoir des connaissances de base sur la psychologie des jeunes et la résolution des conflits et savoir les appliquer dans les situations requises • Reconnaître les besoins de formation et être capable de former les apprenants sur la base du plan de formation 		
Niveau 1 = Connaissances correspond à K1 selon le Prof. Frey	Niveau 2 = Compréhension, Application correspond à K2 – K3 selon le Prof. Frey	Niveau 3 = Mise en relation correspond à K4 – K6 selon le Prof. Frey	
Restituer ce qui a été enseigné (faire appel aux contenus appris par cœur, automatisation).	Exprimer avec ses propres mots. Transposer ce qui a été appris dans une situation nouvelle.	Décomposer, reconstituer et évaluer des situations complexes en relation avec un nouvel objet.	

Description du module**Formation de base des formateurs professionnels/formatrices professionnelles****40 leçons
de 45 minutes**

Page 2 / 2

Attestation de cours	L'Office cantonal de la formation professionnelle délivre une attestation de cours. Pour cette attestation de cours, il n'y a pas de limitation pour l'admission à l'Examen professionnel.
Objectif	
<p>Le cours est donné selon le plan de l'enseignement cadre pour les formatrices professionnelles du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) du 1er mai 2006.</p> <p>Les cours sont donnés soit par les cantons soit par des professionnels qualifiés.</p>	